

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de  
Mme MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 09/04/2021

Présents : Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN,  
Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,  
Absents : Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER , Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG



Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Pierre HOEZELLE

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

**DCM 2021/13 : Vote du huis clos**

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562, et compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, considérant la mise en place du couvre-feu à partir de 19h, il est demandé aux membres du conseil de voter pour la tenue de la séance à huis clos. Pour la première fois une retransmission en direct des débats est réalisée.

Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

À Faux la Montagne, le 26 avril 2021

La Maire

C. MOULIN

